



# Le SAS<sup>63</sup>

SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS

**Le service d'accès aux soins est un service universel constitué de 2 volets-clés :**

- Une réponse aux appels organisée, en journée, entre médecins urgentistes et médecins généralistes lorsque l'accès au médecin traitant n'est pas possible en première intention
- Une plateforme numérique pour la prise des rendez-vous médicaux

**Le SAS permet d'apporter une réponse adaptée à la situation du patient lorsque le médecin traitant n'est pas disponible :** un conseil médical, un rdv pour une consultation chez un médecin généraliste, l'engagement d'un SMUR, etc.



## PARTICIPER AU SAS EN TANT QUE LIBÉRAL



### Régulateur médical

- Je me rapproche de l'association de régulation du Puy-de-Dôme.

 Régulation 63  
dr.pierre.chaput@gmail.com

### Effecteur médical

- Je mets sur mon agenda 2h/semaine de SNP visible pour le SAS \*

\* Après orientation par le 15, application de la majoration acte SNP, voir décision du 12 mai 2023.

- Je m'inscris sur la plateforme numérique SAS  
 <https://sas.sante.fr>
- Je me rapproche de l'association d'effecteurs du Puy-de-Dôme.

 SAS 63 ambulatoire  
coordination.sas63@gmail.com

